

VILLE DE BEAUCEVILLE

PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2022-466

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

QUE le Conseil à une séance ordinaire tenue le 7 mars 2022 a adopté le règlement 2022-466 « modifiant le règlement 2021-443 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et de délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de contracter ».

QUE copie dudit règlement est déposée au bureau de la soussignée 540, boulevard Renault, Beauceville, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Beauceville ce 21^e jour de mars 2022.



MÉLISSA RODRIGUE
Greffière-adjointe